

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

Nom *Gan Mercier*, administrateur (trice)


Signature

12 juin 2025
Date

Suite à l'acceptation de ce projet d'états financiers, aucun changement x
changements indiqués

Toute modification ultérieure à cette acceptation signée pourrait occasionner des frais supplémentaires.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Résultats	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

Erick Girard CPA Inc.
Comptable professionnel agréé
150, rue De Martigny Ouest
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G1
Téléphone: 514-594-4202
erick@girardcpa.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Erick Girard CPA Inc.
Comptable professionnel agréé
150, rue De Martigny Ouest
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G1
Téléphone: 514-594-4202
erick@girardcpa.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Erick Girard CPA Inc.
Comptable professionnel agréé
150, rue De Martigny Ouest
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G1
Téléphone: 514-594-4202
erick@girardcpa.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Erick Girard CPA inc.

Erick Girard CPA inc.¹

Montréal, le 11 juin 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123265

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

BILAN AU 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	193 092	150 028
Compte Avantage entreprise	412 307	164 670
Contributions pénales à recevoir	2 500	3 425
Sommes à recevoir de l'État	15 390	27 573
Autres soldes à recevoir	1 848	-
Frais payés d'avance	-	361
	625 137	346 057
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 3	2 479	3 190
	627 616	349 247
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	4 590	9 510
Salaires et vacances courus	143 290	143 656
Sommes à remettre à l'État	-	19 735
	147 880	172 901
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	2 479	3 190
AFFECTATIONS INTERNES	426 948	387 571
NON AFFECTÉ (DÉFICIT)	50 309	(214 415)
	479 736	176 346
	627 616	349 247

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur (trice)

_____, administrateur (trice)

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	Contribu- tions pénales	Affectations internes Programme Enfant témoin	Investi en en immo- bilisations	Non affecté	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	296 503	91 068	3 190	(214 415)	176 346	296 721
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(16 987)	(3 524)	(711)	324 612	303 390	(120 375)
Affectations internes	59 888	-	-	(59 888)	-	-
SOLDE À LA FIN	339 404	87 544	2 479	50 309	479 736	176 346

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

**RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
<i>SUBVENTION - BAVAC</i>		
Pluriannuel	2 285 894	1 730 810
<i>AUTRES PRODUITS</i>		
Contributions pénales	36 124	44 015
Intérêts	13 266	6 339
Divers	1 959	-
	<u>51 349</u>	<u>50 354</u>
	2 337 243	1 781 164
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 805 005	1 676 276
Achats petits équipements informatiques	5 037	248
Amortissement des immobilisations corporelles	711	924
Assurances	4 742	4 575
Chauffage et électricité	6 047	4 843
Cotisations et abonnements	13 034	13 662
Entretien général	7 609	7 471
Fournitures et papeteries	6 310	10 036
Frais clinique	-	3 200
Frais d'administration et activités	3 253	3 548
Frais de banque et autres	1 981	1 807
Frais de déplacement	17 043	17 175
Frais de formation	12 133	7 490
Honoraires professionnels	10 815	8 195
Loyer	83 844	80 433
Projet axées clientèles	16 987	27 136
Programme témoin enfant (PTE)	3 524	1 994
Taxes à la consommation non remboursables	15 390	14 971
Taxes et permis	15 648	13 163
Télécommunications	4 740	4 392
	<u>2 033 853</u>	<u>1 901 539</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	303 390	(120 375)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	303 390	(120 375)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	711	924
	<u>304 101</u>	<u>(119 451)</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Contributions pénales à recevoir	925	(43)
Sommes à recevoir de l'État	12 183	(14 684)
Frais payés d'avance	361	-
Comptes fournisseurs et frais courus	(4 920)	2 758
Salaires et vacances courus	(366)	(17 827)
Sommes à remettre à l'État	(19 735)	1 938
	<u>(13 400)</u>	<u>(27 858)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>290 701</u>	<u>(147 309)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	290 701	(147 309)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	314 698	462 007
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	605 399	314 698
Représentée par:		
Encaisse	193 092	150 028
Compte Avantage entreprise	412 307	164 670
	<u>605 399</u>	<u>314 698</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2025

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides est un organisme qui a pour but de venir en aide aux victimes d'actes criminels en mettant des ressources professionnelles à leur disposition et en les assistant dans leurs démarches.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes ;

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges de l'exercice sont présentés dans l'actif net non affecté .

Les contributions pénales de l'année précédente sont présentées dans la réserve pour contributions pénales suite à une approbation du BAVAC et ne peut-être utilisée que suite à une autorisation du conseil d'administration.

La réserve pour rénovation majeur ne peut être utilisée que suite à une autorisation du conseil d'administration.

L'actif net investis en immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions pénales et les intérêts sont comptabilisés au moment ou ils sont encaissés ou qu'une amende est émise.

Apports non monétaires

Les apports non monétaires reçus sous forme de bien-fonds et de matériel sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les apports non monétaires reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés qu'à condition que leur juste valeur puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et qu'il s'agisse de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2025

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des autres sommes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquées ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30%
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20%
Système téléphonique	Amortissement dégressif	20%
Système d'alarme	Amortissement dégressif	20%

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2025

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	4 465	3 977	488	699
Mobilier de bureau	17 582	16 066	1 516	1 896
Système téléphonique	7 865	7 556	309	387
Système d'alarme	4 234	4 068	166	208
	34 146	31 667	2 479	3 190

4 ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 janvier 2031. Les loyers minimums futurs totalisent 705 994 \$ plus les taxes et comprennent les versements minimums suivants pour les prochains exercices:

2026 - 71 796 \$; 2027 - 71 796 \$.

5 DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La subvention octroyée par le BAVAC pour l'année 2025 représente 99 % (en 2024 - 99 %) des produits de l'organisme.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2025

6 RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs. En date de fin d'exercice, les créiteurs de l'organisme sont généralement remboursés dans un court délai. Le risque associé à ces créiteurs est alors minime.